



## La FNAC pourrait payer à 300% douze dimanches par an

Claire Lemaitre, Boursier.com, 08.01.2016

**L'entreprise négocie avec ses syndicats un accord pour adopter ce texte de la loi Macron.**

**Les discussions se poursuivent entre les magasins et les syndicats sur le travail le dimanche, six mois après le vote de la loi Macron, et alors que les décrets d'application ont été publiés au mois d'octobre.**

**Pour convaincre ses salariés, la Fnac leur a proposé de payer 300% douze des dimanches générant le plus de chiffre d'affaires, tandis que les 40 autres seraient à 200%.**

**L'information, dévoilée par 'Les Echos', a été confirmée vendredi par la direction de l'entreprise à l'AFP.**

### Préavis

Une ultime réunion de discussion se tiendra lundi, puis les représentants du personnel devraient disposer de quelques jours pour réfléchir.

Un porte-parole de la FNAC a précisé à l'AFP que le groupe recueillerait le volontariat des salariés trois fois par an pour une période de trois mois, avec un préavis d'un mois en cas de changement de décision par la suite.

## Situation bloquée

Du côté des grands magasins parisiens, les négociations bloquent toujours sur cette réforme, la balle étant dans le camp de la CFDT, alors que les syndicats FO et la CGT restent opposés au principe du travail le dimanche.

Selon la loi Macron adoptée, les ouvertures dominicales doivent faire l'objet d'un accord approuvé par référendum dans les très petites entreprises (de moins de 11 salariés) et par signature par les syndicats pour les autres.

La loi a instauré douze zones touristiques internationales (ZTI) dans la capitale, où les commerces pourront ouvrir le soir et tous les dimanches de l'année. □

---